

Ecole de l'Internet - Question orale de Mme COMTE-DELEUZE, MM. LAMBERT et POCHARD

«M. LE MAIRE : Je vous donne lecture de cette question : *«le journal officiel du 26 avril dernier a publié le décret du 25 avril 2002, relatif à la délivrance du label «Ecole de l'Internet». Le réseau des écoles de l'Internet va dès lors commencer à pouvoir prendre forme sur la base des candidatures des organismes de formation intéressés. Nous sommes persuadés qu'il est du plus haut intérêt pour la Ville de Besançon que l'Université de Franche-Comté mette en place des sites de formation labellisables, tant au niveau 1, que 2 et 3. Ce sujet ayant été évoqué à la fois lors de la campagne des municipales, puis lors du conseil municipal, nous souhaiterions que vous nous indiquiez les initiatives prises par la ville pour faire avancer ce dossier et l'état de cet avancement».*

Lors de la campagne municipale, on a beaucoup parlé, on a même écrit Ecole de l'Internet, mais cela concernait quelque chose de différent que nous avons à l'époque expliqué ; c'était la mise en place dans les quartiers et c'est ce qui est en train de se faire, de matériel informatique pour permettre entre autres aux membres des conseils de quartier et des associations de mieux maîtriser l'outil Internet. C'est la première chose. Par contre, ce qui est désormais labellisé comme «Ecole d'Internet» c'est autre chose. La composition de la commission nationale qui a été chargée de délivrer le label «Ecole de l'Internet» a été fixée, vous le savez, par décret du 25 avril 2002, il y a un mois, donc c'est très très court. Pour obtenir ce label sur lequel la commission se prononcera, un dossier très complet et très difficile à monter, si l'on en croit la Commission des Titres d'Ingénieurs, doit être déposé, apportant des réponses précises aux nombreux critères d'attribution du label fixés dans le cadre la «Charte des écoles de l'Internet». L'Université de Franche-Comté a créé, au sein de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC), une filière de niveau I (bac + 5) destinée à former des Ingénieurs dans le domaine des télécommunications (Télécom-Réseau). Cette formation s'appuie sur le potentiel d'enseignement et de recherche de nos laboratoires bisontins, le Laboratoire d'Optique Duffieux que nous connaissons bien, la filière Electronique, Electrotechnique et Automatique, et de l'Université américaine d'Atlanta. Elle est soutenue par des grands groupes de télécommunications et prend très largement en compte le développement actuel des nouveaux moyens de télécommunication. Ce dossier doit être examiné par la Commission des Titres d'Ingénieurs dans le courant de l'été. Cette formation, qui devrait être habilitée sans problème, remplira sans aucun doute les critères demandés pour obtenir le label de «l'Ecole de l'Internet» qui sera sollicité tout de suite après. Donc c'est une affaire de l'Université.

Actuellement, l'Université de Franche-Comté a mis toutes ses forces dans la préparation de son projet quadriennal. Elle a donc entamé une réflexion pour obtenir une formation susceptible d'être labellisée elle aussi, dans ce même secteur des télécommunications, mais au niveau II, Licence Professionnelle (LUP).

La Ville de Besançon, en ce qui la concerne, apportera comme toujours, là et ailleurs, son soutien à la création de l'Institut d'Ingénieurs car effectivement je crois que c'est très important pour notre ville que nous puissions nous positionner par rapport à cela. C'est quelque chose qui est fait en liaison avec l'Université, il ne s'agit pas uniquement d'une action de la Ville de Besançon, une action qui sera faite, qui est même diligentée, dirigée par l'Université à laquelle nous apporterons tous nos soutiens et au sujet de laquelle j'ai écrit dans ce sens à la Présidente de l'Université il y a déjà quelques mois.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, a priori ce n'est pas très convaincant. Ce n'est pas très convaincant parce que vous nous dites : on est prêt à soutenir, et puis j'ai écrit et puis pendant la campagne municipale, ce n'est pas tout à fait ça qu'on avait proposé.

M. LE MAIRE : Il y a deux choses.

M. Marcel POCHARD : Nous en tout cas, on avait toujours dit qu'il allait y avoir un réseau des écoles de l'Internet, à un haut niveau, que c'était capital pour la région Franche-Comté d'être dans ce réseau et de le faire rapidement parce qu'il y aura beaucoup de candidatures et là on a le sentiment quand même d'un dossier qui n'est plus vraiment poussé au niveau de la Ville de Besançon et je le regrette parce que s'il n'est pas poussé, pris en compte, l'Université toute seule, à mon avis, n'y arrivera pas ou ne le fera pas. Et vous avez fait une réponse oui, mais j'ai trouvé vraiment que ça manquait de passion.

M. LE MAIRE : Non, écoutez, c'est un domaine, vous le savez fort bien, qui premièrement me passionne et deuxièmement que je connais bien. Simplement Monsieur POCHARD, ce n'est pas la Ville de Besançon par elle-même qui peut décider de la création d'une filière universitaire, vous le savez bien. Et si tout de suite je vous demandais : que me proposez-vous de faire pour que la Ville, elle, crée cette filière, vous ne pourriez pas me répondre. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'avec Sébastien MAIRE et la Présidente de l'Université, nous allons pousser et dans quelque temps lorsque nous serons à nouveau en mesure d'interpeller les ministères au niveau central, vous pouvez faire confiance au Député-Maire de Besançon pour aller à nouveau à Paris solliciter les ministères pour qu'effectivement on crée cette filière. Nous avons tout intérêt à avoir ce label ici à Besançon, car d'abord nous avons les compétences au sein de notre Université, nous sommes reconnus nationalement pour ce que nous avons fait au niveau du réseau LUMIERE. Nous avons en plus des industries mécaniques, microtechniques qui ont vraiment besoin de travailler avec Internet. Il y a beaucoup de spécialistes ici, il y a peu d'entreprises qui font du génie logiciel mais beaucoup d'entreprises travaillent désormais dans ce domaine, donc nous soutenons à fond ce projet. Vous nous dites que ça manque de passion, mais ce n'est pas la Ville par elle-même qui peut décider, vous êtes d'accord avec ça ? Ce n'est pas la Ville qui peut décider mais nous soutenons ce dossier-là. Il y a un travail qui est en cours au niveau de l'Université, et le moment venu, quand le dossier sera prêt, la Présidente le sait bien, nous irons avec elle s'il le faut pour soutenir ce dossier, pour le pousser comme nous avons déjà poussé par exemple pour la création à Besançon d'une villa Médecis que nous n'avons pas pu décrocher, et puis il y a aussi une antenne de l'IRFA. Donc, si, il y a beaucoup de conviction de la part de notre équipe parce qu'en plus, je le répète, nous avons les moyens et nous sommes reconnus, entre autres grâce à la qualité de notre service Informatique, au niveau national, voire même international pour la qualité de notre présence sur le réseau de l'Internet. Vous savez par exemple, Monsieur POCHARD, que nous sommes la première collectivité locale au monde à faire de la téléphonie IP, Internet Protocole. Nous sommes ville pilote pour le monde entier avec Alcatel, car lorsque vous utilisez votre téléphone pour m'appeler depuis votre bureau, ce que vous faites très fréquemment, de façon très amicale, eh bien vous passez par Internet.

Donc effectivement on va continuer à suivre ce dossier mais pour l'instant c'est surtout une opération qui est menée par l'Université mais que nous soutenons».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 18 juin 2002.